



DEPARTEMENT
DU GARD

ARRONDISSEMENT
DE NIMES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Secrétariat des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL SAINT-GILLES

PROCES-VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 MARS 2015

L'an deux mille quinze et trente et un du mois de Mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique NOVELLI, 1^{er} Adjointe au Maire, Madame Berta PEREZ, Monsieur Xavier PERRET, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Alex DUMAGEL, Mme Géraldine BREUIL, Monsieur Christophe SEVILLA, Monsieur Serge GILLI, Madame Alice MATTERA, Monsieur Joël PASSEMARD, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Bruno VIGUÉ, Madame Catherine POUJOL, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Danielle DECIS, Madame Lauris PAUL, Monsieur Sébastien BLANQUER, Monsieur Frédéric BRUNEL, Madame Vanessa BERJON, Monsieur Benjamin GUIDI, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, excusés avec pouvoir :

- Monsieur Jean-pierre GARCIA, *qui a donné procuration à Monsieur Eddy VALADIER*
- Monsieur Cédric SANTUCCI, *qui a donné procuration à Monsieur Xavier PERRET*
- Madame Julie FERNANDEZ, *qui a donné procuration à Madame Vanessa BERJON*
- Monsieur Alfred MAURO, *qui a donné procuration à Madame Dominique NOVELLI*

Etaient absents excusés : Monsieur Gilbert COLLARD, Madame Patricia BONARDI, Madame Dominique MARTIN, Madame Frédérique BAUDET, Monsieur Christian BALLOUARD, Monsieur Alexandre LUYAT et Monsieur Christophe LEFEVRE, Conseillers Municipaux.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Président déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Danielle DECIS désignée, prend place au Bureau.

Avant que l'ordre du jour de la présente séance ne soit ouvert aux débats Monsieur le Maire propose à l'assemblée de compléter celui-ci par un projet de délibération complémentaire remise sur table, à savoir l'octroi d'un acompte de subvention à l'école de musique « Gilbert Bécaud ».

L'assemblée interrogée donne son accord pour que ce projet soit versé dans l'ordre du jour.

Par ailleurs, M. le Maire indique, qu'il convient de modifier le projet de délibération présenté sous le numéro 8 de l'ordre du jour, pour compléter la liste des partenaires potentiels, sollicités dans le cadre de la demande de subvention pour la rénovation de la Halle chouleur.

Cette nouvelle modification de l'ordre du jour reçoit l'aval de l'assemblée, ce qui porte l'ordre du jour qui va être examiné par le Conseil municipal à 22 questions.

M. le Maire soumet ensuite le procès-verbal des débats du Conseil municipal du 25 février 2015 à l'approbation ; en l'absence de questions celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. le Maire souligne, par ailleurs, le bon déroulement de l'élection des conseillers départementaux à plusieurs titres :

- Celui du bon taux de participation de l'ordre de plus 5 % par rapport à la moyenne nationale.
- Pour remercier celles et ceux élus et citoyens qui ont œuvré au bon déroulement des scrutins des 22 et 29 mars 2015.
- Pour remercier également, le personnel communal, Messieurs le Directeur Général des Services et Directeur de l'Administration Générale mais aussi, le Chef du Service Elections et son adjointe ainsi que tous les agents qui ont permis le bon déroulement des travaux, tant ceux en charge de la Commission de Propagande, notamment pour la mise sous plis des documents adressés aux électeurs, que ceux nécessaires dans chacun des bureaux de vote les jours de scrutins.
- Pour remercier tous les candidats pour la correction dans laquelle a pu se dérouler la campagne électorale dans son ensemble.

Une nouvelle élection se tourne pour faire place au travail attendu par les électrices et électeurs à l'endroit des nouveaux élus (es).

Monsieur le Maire ajoute que deux recrutements sont en cours :

- Celui du Responsable du Centre Technique Municipal qui a fait l'objet d'un entretien par un jury composé de M. le Directeur Général des Services, M. le Directeur des Services Techniques, M. Jean-Pierre GARCIA - 2^{ème} Adjoint au Maire en charge des questions de personnels.
- Celui d'un Agent de Police Municipale.

M. le Maire informe enfin, l'assemblée, de la visite du Centre Ancien de Saint-Gilles par Messieurs Pierre de BOUSQUET Préfet de la Région Languedoc-Roussillon accompagné par M. Didier MARTIN, Préfet du Gard, du Secrétaire général aux affaires régionales M. DAGUERRE DE HUREAUX et du Directeur Régional des Affaires Culturelles au cours de laquelle les intéressés ont parcouru avec une grande attention, le site Abbatiale deux heures durant, le patrimoine historique et culturel de la ville, le secteur des Fouilles, le Cellier des moines, le Cloître ainsi que le Musée.

Cette rencontre sur place doit être regardée, dans la droite ligne, de la volonté de l'Etat, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, comme une priorité de conservation et de mise en valeur du site, qui ne manquera pas de donner à notre ville, une véritable perspective économique et touristique par des moyens financiers puissants ; une réunion de travail aura lieu le 24 avril prochain, pour faire un point d'étape avec le cabinet d'architectes qui établit un

diagnostic sur l'état général du site, pour que ce vaste chantier soit dès l'année 2015 mis en œuvre par des moyens techniques et scientifiques adaptés, en ce qui concerne les travaux de préservation des monuments ou parties de monuments à traiter en urgence pour ceux dont la dégradation est la plus avancée.

Ensuite, pour les années à venir, fort du diagnostic et des moyens financiers disponibles, des travaux sur la façade de l'Abbatiale mais aussi du cloître seront entrepris.

Cette visite enrichissante et démonstrative d'un patrimoine dont les Saint-Gillois et Saint Gilloises peuvent et pourront s'enorgueillir n'a pas manqué d'être mis en images par FR3 Pays Gardois.

Avant de passer à l'étude des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal, M. le Maire passe la parole à M. LEFEVRE Conseiller Municipal :

« M. LEFEVRE remercie M. le Maire de lui céder la parole et reprend ses propos sur la manière dont la campagne électorale s'est déroulée, sans qu'il lui soit possible de faire la même appréciation, en ce qui concerne sa candidature aux côtés de Mme BAUDET- CORDESSE.

En effet, certains adjoints ou collaborateurs, ont confondus, les précédentes élections municipales avec celles des conseillers départementaux et se sont, permis d'évoquer des décisions prises par le conseil municipal approuvées par son groupe, ce qui mérite explications.

M LEFEVRE indique que sa participation au conseil municipal en sa qualité d'élu, se fait dans le respect des personnes et des fonctions et que se faisant lorsqu'un projet présenté à l'assemblée apparaît utile ou pas pour la ville la décision peut effectivement être prise ou pas du vote à l'unanimité.

M. LEFEVRE ajoute, qu'il ne saurait procéder en tant qu'opposant, par virulence ou invective, mais qu'il considère sa fonction et celle du groupe d'opposition comme un moyen, dès lors que cela est souhaitable, de faire avancer Saint-Gilles, au même titre que la majorité en place, et qu'il ne sert à rien de se donner en spectacle sinon au détriment de la Commune.

M. LEFEVRE précise que la campagne électorale a été difficile et que certaines personnes présentes ont été, en quelque sorte, les artisans de cette situation en associant son binôme tant au racisme – ce qui est inadmissible – qu'à un statut de parachutés, ne connaissant pas le canton alors qu'il est Saint-Gillois depuis plus de 15 ans.

M. LEFEVRE se dit meurtri par cette situation, avec l'interrogation de savoir, quelles sont les personnes qui sont ou pas authentiquement Saint-Gilloises ou Saint-Gillois comme si la démocratie et la république ne pouvaient être sur un territoire donné que la patrie de quelques-uns seulement.

Ceci n'est pas admissible, voire scandaleux, car l'attitude même de quelques-uns autours de propos sur les réseaux, peut être considérée comme lamentable en dehors des personnes qui méritent considération dans cette assemblée.

Il ajoute que les auteurs de ces écrits sont condamnables, moralement, mais aussi pénalement pièces à l'appui, car on ne peut juger une personne selon son origine qu'il soit Saint-Gillois ou pas.

M. LEFEVRE annonce que son groupe va se retirer.»

M. le Maire prend acte des affirmations de M. LEFEVRE, précise qu'il ne se sent pas directement concerné, n'ayant pas l'habitude de la polémique et de la stigmatisation.

Il ajoute qu'il est disposé à la discussion compte-tenu du bon déroulement du scrutin évoqué précédemment.

Il souhaite qu'avec un peu de recul, « l'émotion » exprimée s'apaise et ne constitue pas un frein à l'action des élus chargés de mener à bien la bonne gestion des affaires communales.

M. le Maire fait l'appel, arrête le nombre des conseillers présents, constate le quorum, le nombre de pouvoirs, le nombre de votants et le nombre d'absents.

Monsieur le Maire soumet ensuite les décisions, pour prise de connaissance et observations éventuelles.

I. Informations et décisions prises par M. le Maire.

Rapporteur : M. le Maire

Décisions :

N°2015-01-008

Fourniture et pose de Jeux d'Enfants – Marché à bons de commande – Avenant n° I.

N°2015-01-009

Fourniture de fruits et légumes – Attribution.

N°2015-01-011

Assurance du service des transports scolaires.

N°2015-01-012

Etude diagnostic du site Abbatial de Saint-Gilles – Attribution.

N°2015-01-013

Prestations pour assistance à maîtrise d'ouvrage – élaboration d'un programme pour l'aménagement des voiries et places du centre ville – Infructueux.

N°2015-01-014

Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la voirie et de l'espace public au lotissement de la "Croix d'Arquier" – Attribution.

N°2015-01-015

Convention d'assistance pour la gestion du risque inondation avec la Société "PREDICT".

N°2015-01-016

Fourniture de consommables informatiques – Attribution.

N°2015-02-017

Maintenance de photocopieurs – Attribution.

N°2015-02-018

Renouvellement du contrat de maintenance et assistance téléphonique pour les logiciels Finances – Paie- Carrières, absences congés – Elections, Insee.

N°2015-02-019

Désignation de la SCP MARGALL-D'ALBENAS et Maître Marie BERNARDIN sis 5, rue Henri Guinier – 34000 MONTPELLIER, en qualité d'Avocats de la Commune de Saint-Gilles (30800), sous Protection Juridique assurée par GROUPAMA – Maison de l'Agriculture, Bat 2, Place Chaptal – 34261 MONTPELLIER Cedex 2 ; contrat N°2007/000672RC AB, constitués en

défense contre l'instance ouverte par Maître Bruno FERRI – Cabinet d'Avocats Associés, 4 rue de la Couronne à NIMES ; suite à un accident sur voie publique de Monsieur Olivier BERTAUD (Saint-Gilles 30800).

N°2015-02-020

Etude pour la mise en place d'un plan communal d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles – Attribution.

N°2015-03-21

Nouveau contrat de location d'un anneau d'amarrage pour Madame Brigitte VIOLLIN.

Le Conseil Municipal donne acte du porté à connaissance des décisions prises par le Maire par délégation de l'assemblée.

2. Budget Primitif 2015 du budget principal de la ville de Saint-Gilles.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire indique que le Conseil Municipal est appelé à débattre, voter et adopter le budget principal de la Ville, tel que présenté de façon synthétique dans l'exposé des motifs du projet de délibération et remarque qu'il est un peu dommage, sinon surprenant, que le groupe d'opposition se soit retiré avant l'examen du budget primitif 2015 de la Commune.

M. le Maire indique que le budget tel que présenté respecte à la lettre les orientations fixées le 25 février dernier.

Celui-ci est appuyé sur quatre grands axes à savoir :

1/ La maîtrise des dépenses de fonctionnement de la commune ce malgré une hausse des Tarifs des services, du désengagement de l'Etat et du Conseil Général.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à :

- 3 255 920 € contre 4 154 000 € en 2014 pour les charges à caractère général.
- 9 300 000 € contre 9 400 000 € en 2014 pour les charges de personnel.
- 2 387 900 € contre 2 643 350 € en 2014 pour les charges de gestion courante.
- 390 000 € contre 450 000 € en 2014 pour les charges financières

Globalement les dépenses de fonctionnement s'établissent à 22 856 701€, dont 15 767 420 € de dépenses réelles et 7 129 281 € de dépenses d'ordre dont 6 822 706 € de virement à la section d'investissement.

2/ La maîtrise de l'endettement communal :

En 2015, la ville se désengagera de 1 130 000 € et ne recourra pas à l'emprunt pour financer ses investissements.

3/ Ne pas augmenter la fiscalité locale :

En 2015 les impôts des Saint-Gilloises et Saint-Gillois n'augmenteront pas.

4/ Engager une politique ambitieuse d'investissement et d'équipement, conforme aux engagements pris auprès des Saint-Gilloises et Saint-Gillois.

Les principaux financements en 2015 seront les suivants :

- 200 000 € en frais d'études notamment celles liées au PLU et PAPPH,
- 600 000 € pour l'acquisition de terrains notamment le terrain Labracat,
- 70 000 € pour du matériel informatique,
- 100 000 € d'acquisition de matériel pour le Centre technique municipal,
- 50 000 € pour un local d'accueil au nouveau cimetière,
- 30 000 € pour le poste de police,
- 500 000 € pour les bâtiments communaux (salle Cazelles),
- 500 000 € pour l'école Victor Hugo,
- 50 000 € pour le diagnostic de l'Abbatiale,
- 20 000 € pour le diagnostic de la Halle Chouleur,
- 60 000 € pour la rénovation de la piste d'athlétisme,
- 1 890 000 € pour la voirie communale,
- 250 000 € pour la vidéo surveillance,
- 1 100 000 € pour l'école la forêt,
- 300 000 € l'aboutissement du PAE,
- 2 400 000 € pour la rénovation des halles,

Globalement le montant total des dépenses d'équipement s'établira à 9.5 ME et à 10.87 ME si on y rattache le remboursement du capital de la dette.

C'est donc quelques 10 Millions d'Euros que la Commune est prête à investir pour que la Ville aille de l'avant.

M. Le Maire précise qu'au-delà de l'investissement plusieurs mesures empreintes de rigueur dans l'utilisation des deniers publics, sont aussi mise en place ; il s'agit d'une baisse significative du poste de dépenses fêtes et cérémonies de 35 000 €, ainsi que les frais de missions des élus maintenus à 200 € en 2015 à l'identique de l'année précédente.

En l'absence de questions le quorum étant atteint le projet de délibération sur le budget principal soumis au vote, est adopté à l'unanimité par 26 voix.

3. Budget Primitif 2015 du Port de Plaisance.

Rapporteur : M. le Maire

Aux mêmes fins le Conseil Municipal est appelé à voter et adopter le budget du Port de plaisance 2015 tel que présenté de façon synthétique dans l'exposé des motifs du projet de délibération.

En l'espèce M. le Maire indique que ce budget s'équilibre à la somme de 151 700 € (fonctionnement et investissement).

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité par 26 voix.

4. Vote des taux d'imposition des trois taxes locales directes pour l'année 2015.

Rapporteur : M. le Maire

Après notification du produit fiscal de référence de Saint-Gilles pour un montant de 7.589.491.00 € le Conseil Municipal est consulté pour voter les taux communaux 2015 :

Taxe d'habitation :	18.46 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	34.83 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	107.52 %

Les taux des 3 taxes sont inchangés par rapport à ceux de 2014.

M. le Maire rappelle que l'an passé la nouvelle majorité avait baissé le taux des impôts locaux de 1%, ce qui est positif également.

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité par 26 voix.

5. Risques statutaires des agents titulaires (CNRACL) : proposition d'adhésion au contrat de groupe du Centre de gestion du Gard.

Rapporteur : M. GARCIA

Le Conseil Municipal est consulté pour autoriser la Commune à confier au Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale du Gard, la négociation d'un contrat de groupe garantissant les risques financiers encourus par la commune à l'égard du personnel communal.

M. le Maire précise que cette démarche permettra par une mutualisation entre plusieurs Communes une rationalisation des besoins et des coûts.

Si les résultats de la consultation s'avèrent avantageux par rapport au contrat actuellement en place, le Commune adhèrera au contrat groupe, dans le cas contraire la Commune remettra au terme de son contrat actuel, celui-ci à la consultation

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité par 26 voix.

6. Inscription sur le monument aux morts de Saint-Gilles de Monsieur Jean-Etienne BOVETTO « mort pour la France » lors du conflit mondial 1914-1918.

Rapporteur : SEVILLA

M. SEVILLA, Adjoint au Maire autorisé par le Maire, intervient préalablement à la présentation du projet de délibération, pour indiquer qu'il n'a jamais vu de mémoire d'ancien élu, un groupe d'opposition quitter la séance du Conseil Municipal lors du vote du budget principal de la Commune. Il apparente cette démarche à un manque de respect aux électrices et électeurs.

M. SEVILLA revient sur la question mise à l'ordre du jour pour rappeler que le Conseil Municipal est consulté pour autoriser l'inscription du nom d'un ancien combattant M. Jean

Etienne BOVETTO porteur de la distinction « Mort pour la France » le 9 mars 1915, sur le monument aux morts de Saint-Gilles.

M. le Maire ajoute que le 11 novembre prochain, une cérémonie commémorative se déroulera, d'une part pour célébrer le centenaire de la guerre 1914 /1918 en présence de M. le Préfet, mais aussi parallèlement pour l'inscription du nom de l'intéressé en présence de sa famille.

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité par 26 voix.

7. Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Rapporteur : M. GILLI

Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard créé par arrêté du 5 août 2013 a délibéré à l'unanimité sur la modification de ses statuts, à la date du 2 février 2015.

Du fait des compétences transférées par les anciens syndicats le constituant ainsi que l'élargissement du service rendu aux collectivités adhérentes, les membres du nouveau syndicat doivent délibérer chacun, dans les trois mois suivants la notification de l'assemblée.

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité par 26 voix.

8. Réhabilitation de la halle Chouleur : demande de subventions.

Rapporteur : M. DUMAGEL

M. DUMAGEL, Adjoint au Maire rappelle l'état actuel de cet équipement qui tient à son ancienneté et qui appelle une rénovation de l'ensemble de la structure.

En effet la Halle Georges Chouleur réalisée dans les années quatre-vingt, présente aujourd'hui, un état de vétusté qui nécessite des travaux de grosses réparations tant pour le bâti, que pour les systèmes de production et de distribution d'énergie du fait de son utilité indispensable pour accueillir les associations locales.

Pour cela, le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser le Maire à demander des aides financières auprès de l'Etat (CNDS), du Département du Gard, de la Communauté d'Agglomération et des Fonds Européens.

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité par 26 voix.

9. Prise en charge par la Commune des Voies, Réseaux et Divers (VRD) du lotissement Le Clos Camarguais I, rue du Galoubet.

Rapporteur : M. GILLI

Le lotissement « le Clos Camarguais » situé au lieu-dit « La Vignasse » étant achevé, l'Association syndicale libre de la résidence, propriétaire, propose au Conseil Municipal de céder gratuitement à la Commune les parcelles composant la voirie, les réseaux et les espaces verts de ce lotissement.

Le Conseil Municipal est donc appelé à examiner et donner son accord à cette proposition et de classer pour cela les dites parcelles dans le domaine public communal pour les parties de voiries ouvertes à la circulation.

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité par 26 voix.

I0. Convention entre la ville de Saint Gilles et la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole en vue d'un groupement de commandes pour les travaux du programme de voirie 2015/2016 de la commune.

Rapporteur : M. SEVILLA

La Ville de Saint-Gilles a décidé de faire des travaux de voirie et réseaux divers sur un ensemble de rues.

La mise en chantier de celles-ci permet de réaliser également le renouvellement des réseaux d'eaux potable et usées ainsi que la pose de fourreaux et de chambres de tirage pour la fibre optique par la Communauté d'Agglomération.

Il est donc utile et nécessaire du fait de la concordance des deux interventions d'établir une convention de groupement de commandes entre la Ville de Saint-Gilles et la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole pour l'étude et la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal est consulté pour autoriser la constitution du groupement de commandes et accepter les termes de la convention.

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité par 26 voix.

I I. Demande d'inscription au programme 2015 du SMEG 30 de la 2^{ème} tranche des travaux d'Éclairage public du lotissement « La Croix d'Arquier » et définition de la participation financière.

Rapporteur : M. GILLI

Le Conseil Municipal est saisi pour inscrire au programme 2015 du SMEG 30, la 2^{ème} Tranche des travaux d'Éclairage Public du lotissement « la Croix d'Arquier » et approuver la participation financière telle que développée dans les motifs du projet de délibération.

Cette opération conjugue travaux d'aménagement de voirie et dissimulation du réseau télécom et éclairage public du lotissement La Croix d'Arquier, sachant que le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public pour les communes adhérentes, qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'investissement sur réseau d'éclairage public.

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité par 26 voix.

I2. Demande d'inscription au programme 2015 du SMEG 30 de la 2^{ème} tranche des travaux de Génie civil de Télécommunication du lotissement « La Croix d'Arquier » et définition de la participation financière.

Rapporteur : M. GILLI

Le Conseil Municipal est saisi pour inscrire au programme 2015 du SMEG 30 la 2^{ème} tranche des travaux de Génie civil de Télécommunication du même lotissement ainsi que d'approuver la participation financière telle que développée dans les motifs du projet de délibération.

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité par 26 voix.

I3. Délégation de la Maîtrise d'ouvrage au SMEG 30 pour le Génie civil de la Fibre optique et de la vidéo protection du lotissement « La Croix d'Arquier ». Demande d'inscription au programme 2015 du SMEG 30 et définition de la participation financière.

Rapporteur : M. GILLI

Le Conseil Municipal est saisi pour déléguer la maîtrise d'ouvrage au Syndicat mixte d'électricité du GARD en ce qui concerne le Génie Civil de la fibre optique et de la vidéo surveillance du même lotissement.

Les travaux sont inscrits au Programme 2015 du SMEG 30 et l'assemblée doit approuver la participation financière telle que développée dans les motifs du projet de délibération.

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité par 26 voix.

I4. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la maison du PNRQAD et du Patrimoine.

Rapporteur : M le Maire par procuration

Le marché de maîtrise d'œuvre passé le 2 février 2013 avec le Cabinet A+ Architecture pour la réhabilitation des anciennes Halles dans le cadre du programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés nécessite, quant au programme du projet, des modifications compte tenu des nouveaux besoins établis.

Un avenant est donc soumis au Conseil Municipal pour intégrer les coûts des études complémentaires souhaitées.

M. le Maire demande à Mme BREUIL Adjointe en charge du dossier de donner à l'assemblée le calendrier des premiers travaux.

Mme BREUIL répond que les travaux de réhabilitation sont prévus pour septembre prochain, et que les travaux de désamiantage seront exécutés dès le mois de juin.

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité par 26 voix.

15. Enquête publique relative au projet de centrale photovoltaïque sur le site de la ZAC Mitra.

Rapporteur : M. GILLI

Un projet de centrale photovoltaïque sur le site de la ZAC MITRA territoire de Saint-Gilles est envisagé ; pour cela, un arrêté préfectoral porte ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation requise. A l'issue de la dite enquête la Commune devra formuler un avis sur la demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal est consulté pour examiner et donner un avis sur ce projet d'installation.

En effet, celui-ci consiste à installer un parc composé de 35 620 panneaux photovoltaïques regroupés par table et installés sur des suiveurs (ou trackers) solaires journaliers à l'axe horizontal fichés dans le sol.

La production totale estimée est de 19 000 000 KWH/an.

M. le Maire ajoute, que cette opération est dans la continuité des opérations en cours et en devenir sur la ZAC MITRA avec à la clé des investisseurs privés, et une image dynamique rendue à la Commune de Saint Gilles.

L'électricité sera produite à partir de l'investissement privé mis en place, puis vendue à ERDF.

Les dits investissements réalisés sur le territoire de Saint-Gilles, vont générer une infrastructure économique forte de plusieurs dizaines de millions d'Euros, génératrice de plusieurs centaines d'emplois d'opérateurs journaliers.

L'implantation de plusieurs entreprises, constitutives d'une plateforme économique apportera des revenus fonciers à la commune ainsi que des taxes professionnelles à la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et enfin des retours induits pour Saint-Gilles du fait de sa position, de deuxième commune de la Communauté de par sa population et son territoire.

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité par 26 voix.

16. Dénomination du rond point chemin du Vin à proximité des immeubles Camargue.

Rapporteur : M. SEVILLA

Le Conseil Municipal est saisi pour dénommer à nouveau le rond-point « chemin du Vin » à proximité des immeubles Camargue.

Proposition est faite à l'assemblée en hommage aux anciens déportés, de dénommer cet espace « Rond - Point de la Déportation ».

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité par 26 voix.

17. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école Jean-Moulin pour l'organisation du déplacement des élèves de Saint-Gilles à un tournoi d'échecs académique.

Rapporteur : Mme NOVELLI

Le Conseil Municipal est consulté pour accorder une subvention d'un montant de 200 € à l'école Jean Moulin pour participer aux frais de transport des élèves de Saint-Gilles se rendant à la phase académique du tournoi d'échecs, qui s'est déroulée le 28 mars 2015 à BRISSAC dans l'Hérault .

Les 40 élèves qui ont été qualifiés, à l'issue du championnat départemental, à la phase académique, fréquentent les écoles La forêt, Jean Moulin et le Collège Jean VILAR.

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité par 26 voix.

18. Attribution d'une subvention pour l'année 2015 à l'école taurine « La San Gillenque » de Saint-Gilles.

Rapporteur : M. SEVILLA

Le Conseil Municipal est consulté pour examiner et autoriser le versement d'une subvention de 500 € à l'école Taurine de Saint-Gilles « La San Gillenque » ceci afin de permettre le redémarrage de son activité sous la présidence de M. CHRISTOL.

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité par 26 voix.

19. Création d'un tarif pour l'organisation de Stages de découverte sportive pendant les vacances scolaires.

Rapporteur : M. DUMAGEL

Le Conseil Municipal est consulté pour débattre et approuver la création d'une rubrique tarifaire « stage sportif » pour la somme de 10 € par stage.

Cette rubrique tarifaire sera rattachée à la régie de recettes pour le fonctionnement des activités sportives.

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité par 26 voix.

20. Règlement d'intervention relatif à la mise en œuvre des traditions régionales camarguaises équinées et taurines 2015 dans les Communes membres de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole.

Rapporteur : M. SEVILLA

Le Conseil Municipal est consulté pour débattre et approuver le règlement d'intervention proposé par la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole pour la mise en œuvre des traditions régionales camarguaises, équinées et taurines 2015 sur les territoires des communes membres.

Ce règlement a pour objectif d'aider les communes à programmer des manifestations sur leurs territoires respectifs sous la forme d'un partenariat ainsi qu'il suit :

La Communauté d'Agglomération procède à un appel à candidature auprès de professionnels de la musique et de spectacles traditionnels et dresse un référencement.

La Commune établit une programmation en complément de ses propres actions à partir d'un référencement moyennant une aide financière de 1000 € par an aux fins de participer aux frais techniques et de transports.

La commune s'engage à transmettre au pôle culture et traditions de la Communauté ses souhaits de programmation 90 jours avant la date de la prestation envisagée et devra assurer la mise à disposition d'un lieu au prestataire et satisfaire à la prise en charge des frais de restauration de ces derniers.

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité par 26 voix.

21. Convention de partenariat entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole pour la mise en place de la saison taurine Communautaire 2015.

Rapporteur : M. SEVILLA

Le Conseil Municipal est consulté pour examiner et approuver une convention de partenariat pour la mise en place de la saison taurine Communautaire 2015.

A ce titre la Communauté d'Agglomération s'engage à fournir à la commune les spectacles et les animations entièrement montés et de prendre en charge les frais de cachets liés aux spectacles et animations commandés, ainsi que les frais de droits d'auteurs, trophés et médailles.

La commune s'engage à respecter la programmation annuelle et à prendre en charge le cahier des charges des prestataires ainsi que les dispositions techniques signifiées dans la convention.

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité par 26 voix.

22. Acompte sur subvention communale 2015 pour l'école de musique Gilbert BECAUD.

Rapporteur : Mme NOVELLI

L'École de musique Gilbert Bécaud doit faire face aux charges de fonctionnement de l'association et sollicite un acompte de subvention communale d'un montant de 5500 € au titre de l'exercice 2015 pour assurer notamment les charges sociales avant la décision d'octroi des aides communales qui interviendront au mois de mai prochain.

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité par 26 voix.

23. Questions orales

Pas de questions orales

M. le Maire déclare la séance du Conseil municipal du 31 mars close, au terme des questions de l'ordre du jour et demande, aux conseillers de bien vouloir achever l'apposition de leurs signatures respectives et formalités relatives aux votes avant de quitter la salle.

Ces opérations achevées la séance a pu être levée à 22 h 30.
